

A FAIRE PARVENIR D'URGENCE AUX CPE DE
L'ETABLISSEMENT - MERCI

INVITATION

Aux Conseillers Principaux d'Education

La réunion mensuelle d'information syndicale inter-établissements (octobre et novembre cumulés) destinée aux CPE, organisée par le SNES et la FSU, aura lieu :

- **Secteur 78** : Jeudi 29 novembre de 14h à 16h au lycée Jean Rostand à Mantes La Jolie.
- **Secteur 91** : Jeudi 29 novembre de 14h à 16h à la maison des syndicats à Evry.
- **Secteur 92** : Jeudi 22 novembre de 14h à 16h au lycée Lakanal de Sceaux.
- **Secteur 95** : Jeudi 29 novembre de 14h à 16h au lycée Gustave Monod d'Enghien les Bains.

Ordre du jour :

- Mutations
- Sortie du régime dérogatoire
- Questions diverses

Autorisation d'absence de droit

(Participation à l'une des réunions au choix)

Document à présenter au chef d'établissement

Autorisation d'absence de droit : décret 82-447 du 28 mai 1982 (articles 4 à 7); circulaire Fonction publique du 18 novembre 1982; note de service 85-043 du 1^{er} février 1985, R.l.r. 610-7d.

Heure mensuelle d'information : « Les organisations syndicales les plus représentatives sont autorisées à tenir, pendant les heures de service, une réunion mensuelle d'information. » « Chaque agent a le droit de participer, à son choix et sans perte de traitement, à l'une de ces réunions mensuelles d'information ». Exceptionnellement, plusieurs heures mensuelles peuvent être regroupées en cas de dissémination des personnels sans toutefois dépasser 3h par trimestre.

=> Il suffit donc de prévenir votre chef d'établissement.